
Commune de
BURNHAUPT-LE-BAS

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° A2025_21 du 5 mai 2025
Portant interdiction de stationnement et de circulation Place du 2^{ème} BCP à l'occasion du Rachamarkt 2025

Le Maire de BURNHAUPT-LE-BAS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement et la circulation Place du 2^{ème} BCP le dimanche 8 juin et le lundi 9 juin 2025 pour permettre le montage d'un chapiteau par l'association « Le Stade Burnhauptois » à l'occasion de la *Foire aux Râteaux (Rachamarkt)* ;

ARRÊTE

Article 1 :

À l'occasion de la *Foire aux Râteaux 2025*, le stationnement et la circulation seront interdits Place du 2^{ème} BCP du dimanche 8 juin 2025 à partir de 12h00 au lundi 9 juin 2025 à 20h00 afin de permettre à l'association « Le Stade Burnhauptois » d'installer une buvette.

Article 2 :

La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (article R417-10 du Code de la Route). Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes et l'entreprise *Alsace Dépannage* de Heimsbrunn dans les conditions prévues par les articles R. 325-12 et suivants du Code de la Route.

Article 4 :

-Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur.

-Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller.
- ✓ Monsieur le Commandant des brigades de Gendarmerie de Masevaux-Niederbruck et de Burnhaupt-le-Haut.
- ✓ Monsieur le Directeur de la Brigade Verte.
- ✓ Le Groupement de Gendarmerie Départemental du Haut-Rhin.
- ✓ Star 68.

Fait à BURNHAUPT-LE-BAS, le 5 mai 2025.

Le Maire,
Alain GRIENEISEN

